



A Mesdames et Messieurs les habitants de la rue Coste (entre les rues Albert Sarraut et Yves Le Coz)

Versailles, le

11 AVR. 2018

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la Zone 30 et afin de contraindre les automobilistes à réduire leur vitesse, je propose qu'à titre expérimental, le stationnement de la rue Coste soit modifié pour être mis en chicane : c'est ainsi que rue Coste, dans sa partie comprise entre la rue Albert Sarraut et la rue Deroisin, le stationnement sera autorisé côté des numéros pairs. En revanche dans sa partie située entre la rue Deroisin et la rue Yves Le Coz, le stationnement sera autorisé côté des numéros impairs. Un arrêté municipal va donc être pris et sa diffusion sera suivie de la mise en place de la signalisation adaptée.

Je tenais à vous en faire part de cette disposition laquelle vous apportera, je le souhaite, un meilleur confort de vie. Si vous constatez que cette mesure vous semble plutôt présenter des avantages ou des inconvénients au fil du temps, je vous remercie de bien vouloir me le faire savoir.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Hervé FLEURY
Maire adjoint délégué à la voirie
et aux déplacements urbains